

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 9 novembre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 38, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45

Etaient présents à la CCI :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Bousnières : Mme Hélène ASTRIC ANSART Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN François : M. Emile BOURGEOIS Mamirole : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN représenté par son suppléant M. Dominique LHOMME Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient présents en visioconférence :

Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon : Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaick CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Christine WERTHE, **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON, Champagney : M. Olivier LEGAIN, Champoux : M. Romain VIENET, Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Patrick OUDOT représenté par sa suppléante Mme Sandrine BOUTARD Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND, La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Saint-Vit : Mme Anne BIHR Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY, Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN représenté par son suppléant M. Didier TODESCHINI

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Thierry PETAMENT, Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : Mme Valérie DRUGE Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Meray-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. B. LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance :

M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

T. JAVAUX à C. MAGNIN-FEYSOT, M.J. BERNABEU à P. SIMONIN, H. ALEM à A. TERZO, P. BILLEREY à G. SPICHER, N. BOUVET à L. CROIZIER, F. BRAUCHLI à C.DEVESA, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à C. CAULET, J. CHETTOUH à F. BAEHR, P. CREMER à K. BERTAGNOLI, B. CYPRIANI à JE. LAFARGE, L. GAGLILOLO à A. LAROPPE, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à M. ZEHAF, V. HALLER à N. SOURISSEAU, P.C. HENRY à M PIGNARD, D. HUGUET à F. BOUSSO, M. LAMBERT à M. LEMERCIER, A. MARTIN à K. ROCHDI, C. MICHEL à N. BODIN, M.T. MICHEL à M. ETEVENARD, L. MULOT à G. BAILLY, T. PETAMENT à L. FAGAUT, F. PRESSE à A. POULIN, JH. ROUX à S. WANLIN, J. SORLIN à S. COUDRY, C. WERTHE à C. VARET, A. BLESSEMAILLE à J. KRIEGER, R. BLAISON à V. MAILLARD, O. LEGAIN à C. BARTHELET, F. BAILLY à C. MAIRE, V. DRUGE à F. GALLIOU, M. LEOTARD à E. BOURGEOIS, M. DONEY à JM. CAYUELA, P. OUDOT à JF. MENESTRIER, H. TRUDET à D. HUOT, JP. JANNIN à P. CONTOZ, C. LINDECKER à F. LAIDIE, S. RUTKOWSKI à M. FELT, D. PARIS à G. GAVIGNET, P. PERNOT à F. RACLOT, L. BERNARD à JP. MICHAUD B. LOUIS à F. TAILLARD, A. OLSZAK à P. CHANEY, D. GAUTHEROT à G. ORY, JM. BOUSSET à P. AYACHE, N. DUSSAUCY à H. ASTRIC ANSART, A. BIHR à P. ROUTHIER, J. SIMONDON à V. FIETIER, F. BARBAROSSA à Y. GUYEN, JM. JOUFFROY à Y. MAURICE et D. LEGAIN à D. LHOMME

Délibération n°2020/005418

Rapport n°31 - Actions recherche et innovation – Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2020

Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2020

Rapporteur : Nicolas BODIN, Vice-Président

Commission : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « actions recherche et innovation » Fonctionnement	Montant prévu au budget 2020 : 120 000 € Montant de l'opération : 45 000 €

Résumé :

La communauté urbaine Grand Besançon Métropole soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques.

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire.

Sur la base des résultats obtenus par le Pôle des Microtechniques et pour sa re-labellisation dans la phase IV des pôles de compétitivité pour l'année 2019, le rapport présente la demande de soutien au programme d'actions 2020 du pôle de compétitivité « Microtechniques » pour un montant de 45 000 €.

I. Bilan de l'année 2019 du Pôle des Microtechniques

Pour rappel, la filière microtechnique sur le territoire correspond à 1% de la production mondiale.

Plus de 400 entreprises industrielles, 11 000 salariés, 1,36 milliards d'euros de chiffre d'affaire.

Cette filière représente 1050 chercheurs, 450 en recherche publique et 600 en recherche privée, une Société d'Accélération du Transfert des Technologies et une centrale technologique (MIMENTO). Sur le volet formation, 53 diplômés allant du CAP au diplôme d'ingénieur.

Ces chiffres seront actualisés courant 2021 afin de connaître les répercussions de la Covid.

L'année 2019 a été marquée par le démarrage de la phase IV des pôles de compétitivité. La majorité des objectifs attendus ont été atteints. PMT a été re-labellisé pour l'année 2019.

II. Rappel des axes stratégiques du Contrat de Performance du Pôle phase 4.0

A/ Rappel de la stratégie du Pôle des Microtechniques

L'ambition du Pôle est d'être au cœur des développements des innovations des 14 filières stratégiques nationales.

Les 3 domaines d'actions stratégiques marchés de PMT sont le luxe, la santé, l'aéronautique et deux autres axes transversaux : les microsystèmes et procédés microtechniques.

Par ailleurs, deux secteurs marchés pilotés par les industriels au sein du pôle se sont transformés en clusters (aerotech dans l'aéronautique et innov health dans le domaine de la santé). Ils déploient tous deux des programmes de soutien dédiés aux filières.

Les défis du Pôle à relever :

Défi 1 : augmenter la visibilité du PMT et des microtechniques :

- Renforcer les partenariats avec d'autres pôles au niveau national dans le domaine de la santé et de l'aéronautique
- Participer davantage aux instances nationales et faire plus de lobbying
- Capitaliser sur les relations internationales en place, intensifier les coopérations transfrontalières pour s'intégrer plus fortement dans les programmes européens

Défi 2 : développer toujours plus le nombre d'adhérents.

B/ Les objectifs technologies – marchés

Les objectifs du pôle sont déclinés **sur 5 domaines d'actions stratégiques (DAS)** en lien avec les marchés. Les domaines d'actions stratégiques relèvent de la thématique du pôle et sont cohérentes avec celle-ci et entre elles.

Les DAS sont les suivants :

- **luxe** qui regroupe des segments d'activités stratégiques similaires tels que l'Horlogerie, la bijouterie, la joaillerie, les accessoires métalliques pour la maroquinerie et la lunetterie,
- **santé** qui correspond aux diverses tendances marchés : les dispositifs médicaux, les biothérapies, la santé, la silver economy, l'energy harvesting...

Par ailleurs, le cluster Innov Health porté par PMT est intégré au réseau des pôles santé nationaux et participe à leurs travaux tout en les déclinant en Région. Labellisé French Tech Health Tech le cluster et le pôle des microtechniques portent et animent d'ailleurs le programme Propulseur un accélérateur régional public privé qui accompagne les startups et TPE.

- **microsystèmes** qui est un axe technologique, certes, mais qui au même titre que les nanotechnologies ou l'électronique ont en commun des enjeux tels qu'il est primordial de les prioriser comme un marché,
- **aéronautique (et spatial et défense)** qui concerne principalement les fournisseurs de rangs 2 ou 3 au minimum. Ici l'axe marché contient des exigences particulières tant d'un point de vue de la commercialisation, que d'un point de vue normatif,

Par ailleurs, le cluster aerotech porté par PMT est adhérent du Gifas et son opérateur en région. Il pilote pour le compte du Gifas un programme de performance industrielle, destiné à améliorer l'efficacité des entreprises régionales de la filière.

- **procédés microtechniques**, avec des axes technologiques sur un marché de sous-traitance et d'expertise en industrialisation et production. Les domaines adressés sont : microfabrication, micromoulage et micro-injection, usinage de haute précision, micromanipulation et traitement de surfaces.

III. Programme d'actions porté par le Pôle des Microtechniques pour l'année 2020

Le programme d'actions et les objectifs attendus sont précisés dans l'annexe 1 : programme d'actions 2020 de la Convention.

IV. Le plan de financement 2020

La mise en œuvre du programme d'actions pour l'année 2020 est de 994 312 €. Celui-ci correspond à une demande de financement à hauteur de 45000 € pour Grand Besançon Métropole.

Le plan de financement est détaillé dans l'annexe 2 de la convention.

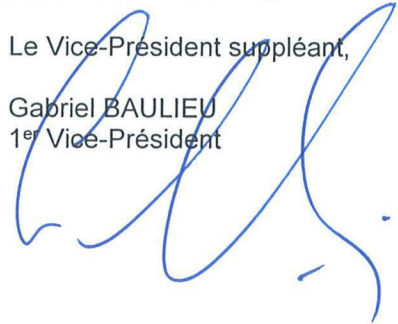
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions du Pôle des Microtechniques à hauteur de 45000 € pour l'année 2020,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

Entre

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, dûment habilitée à signer par une délibération du Conseil de Communauté du, d'une part,

Et

Le Pôle des Microtechniques, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Laurent DESCHAMPS, d'autre part.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4

Vu la délibération n°.....du Conseil de Communauté en date du.....,

Exposé des motifs

Grand Besançon Métropole soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques.

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire.

Sur la base des résultats obtenus par le Pôle sur l'année 2019 et pour sa re-labellisation dans la phase IV des pôles de compétitivité pour l'année 2020, Grand Besançon Métropole a décidé d'apporter son soutien au Pôle des Microtechniques.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Grand Besançon Métropole apporte son soutien au Pôle de compétitivité des Microtechniques en 2020 et de définir les modalités de versement d'une subvention de 45000 €. Cette subvention a été attribuée au Pôle pour l'animation de la filière des microtechniques dans le cadre de la politique nationale des pôles de compétitivité, sur la base du programme d'actions figurant en annexe 1 de cette convention.

Article 2 - Programme d'actions

Le Pôle s'engage à conduire les actions conformes au programme décrit en annexe 1 (sous réserve de ce qui est possible en raison de la crise sanitaire) pour un budget prévisionnel de 994 312 € figurant en annexe 2.

Article 3 - Montant et modalités de versement de la subvention

Grand Besançon Métropole attribue au bénéficiaire une subvention de 45 000 € pour l'année 2020, pour un budget prévisionnel global de 994 312 € pour son programme 2020, pour l'action décrite à l'article 1^{er}.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 100%, soit 45 000 € à la signature de la présente convention,

Le Pôle des Microtechniques s'engage à fournir en fin de programme, en deux exemplaires, un compte rendu financier et un rapport d'activité annuel qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe 1 et 3 de cette présente convention, conformément à l'article L 1611- 4 du CGCT et la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009.

Article 4 - Durée et délai de validité

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2020. Elle prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et cessera au plus tard le 1^{er} octobre 2021.

Le Pôle des Microtechniques s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5 - Obligations du Pôle des Microtechniques

Le Pôle des Microtechniques s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que définie à l'article 1^{er} de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de Grand Besançon Métropole au profit d'un autre organisme.

Le Pôle des Microtechniques accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à mentionner le soutien financier de Grand Besançon Métropole, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la communauté urbaine lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle des Microtechniques décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de Grand Besançon Métropole, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée et autorisée par Grand Besançon Métropole.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à prendre attache de Grand Besançon Métropole systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

Article 6 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de Grand Besançon Métropole sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 7 - Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à Grand Besançon Métropole et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

Grand Besançon Métropole pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle,
- en cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiées à Grand Besançon Métropole.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

Grand Besançon Métropole pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que le Pôle des Microtechniques a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de la communauté urbaine prévue dans la présente convention.

Article 9 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Présidente de Grand Besançon Métropole et le Trésorier Payeur de Grand Besançon Métropole.

Fait en deux exemplaires à Besançon, le

Pour le pôle des Microtechnique
Le Président,

Laurent DESCHAMPS

Pour le Grand Besançon Métropole
La Présidente,

Anne VIGNOT

Annexe 1 : programme d'actions 2020

I. Définition du programme

A / Le Guide des financements des pôles « Financement des pôles de compétitivité » – version 2 - Mission de l'action régionale DGCIS, définit dans son 1^{er} § la « classification des différentes missions des pôles de compétitivité » fait apparaître 5 grandes catégories de missions exercées par les pôles.

1. Catégorie A : les missions exercées par le pôle pour le compte de l'Etat et des collectivités,
2. Catégorie B : les missions exercées par le pôle pour stimuler l'innovation, favoriser la recherche et le développement collaboratif entre les entreprises (notamment les PME) et les laboratoires et aider la valorisation des résultats des projets de R&D,
3. Catégorie C : des missions d'accompagnement des entreprises adhérentes au pôle de compétitivité,
4. Catégorie D : des prestations commerciales ne relevant pas des missions attribuées par les pouvoirs publics aux pôles et n'ayant pas vocation à être aidées,
5. Catégorie E : des actions réalisées dans le cadre de projets soutenus par des programmes européens.

B / La feuille de route concernant l'alliance avec le pôle de compétitivité Medicen

Un rapprochement stratégique s'est mis en place sur l'année 2019 avec Medicen sur le volet santé.

Les missions communes sont les suivantes : tous les projets collaboratifs développés avec le cluster Innov health sont remontés à Medicen afin d'être labellisés par ce pôle. Medicen met à disposition son comité d'évaluation/validation des projets. Par ailleurs dans chaque projet porté par Medicen, les adhérents entrepreneurs d'Innov health seront proposés dans les consortiums des projets.

Des évènements seront mis en commun comme un road show afin de faire découvrir les 2 écosystèmes aux entreprises. Par ailleurs, des interventions croisées sur des thématiques seront organisées sous forme d'ateliers.

PMT est un organisme de formation labellisé et possède des compétences particulières sur la réglementation liée aux dispositifs médicaux. Ces formations seront proposées à Medicen. Chaque pôle communiquera tout élément de communication aux adhérents de PMT et Medicen. Sur le plan organisationnel, un comité paritaire sera créé pour coordonner les actions, établir la feuille de route, suivre sa mise en œuvre et préparer le budget de fonctionnement pour le déploiement des actions.

II. Description et résultats attendus des missions attendus dans le guide des financements

A/ Catégorie A : les missions exercées par le pôle pour le compte de l'Etat et des Collectivités

1. L'élaboration, l'actualisation et le suivi de la stratégie du Pôle de Compétitivité

Objectifs attendus

- Le programme d'action 2020
- Mise à jour de la stratégie du pôle
- Actualisation de la stratégie de co-développement avec le pôle Medicen
- Actualisation de l'offre de services : 2 clusters « marché » : Innov'Health pour le secteur santé et Aéroucrotech pour le secteur aéronautique..
- Actualisation de l'offre de services de l'accélérateur Propulseur

2. La labellisation des projets collaboratifs de R&D et les travaux préparatoires associés

Objectifs attendus

- le processus de labellisation : objectif 10 projets collaboratifs (5 FRI, 4 ANR, 1 INTERREG)
- l'évaluation dans le cadre des AAP génériques ANR et 5 intentions de projet

3. Les activités de reporting exigées par les pouvoirs publics

- Indicateurs liés à la convention de financement annuelle 2020
- Rapports d'activités annuels
- Rapport d'activités pour les bureaux, CA et AG

4. Les missions de nature institutionnelle exercées par le Pôle de Compétitivité, sur la sollicitation expresse de l'Etat ou des collectivités territoriales

Objectifs attendus

- Stratégie RIS3
- Avancement régional PIA
- Programme secteur horloger
- Comités de pilotages régionaux divers
- Portage de l'action industrie 4.0
- Conseils d'administrations divers (DECA BFC, PGI, BFC Numérique, CCI)
- Réunions des Pôles et des clusters à l'initiative de l'Etat ou des collectivités territoriales
- Réseau French Tech Health Tech Bourgogne Franche-Comté
- Mise en place de la plateforme R&I et des prestations : bioinnovation
- Réflexion sur la politique des clusters en région

B/ Catégorie B : les missions exercées par le pôle pour stimuler l'innovation

Favoriser la recherche et le développement collaboratif entre les entreprises (notamment les PME) et les laboratoires et aider la valorisation des résultats des projets de R&D.

Objectifs attendus :

- nombre d'adhérents : +5 % de PME et + 10 % de grands groupes ou ETI par an + 50% startups. Nombre compris entre 180-200 adhérents
- équilibre financier des comptes analytiques consolidés
- une part privée supérieure à 55%

1. Les actions collectives relevant de l'« usine à projets »

Il s'agit de l'animation de la stimulation de l'innovation scientifique, technique et non technique par le développement de projets à fins de mise sur le marché de produits d'avenir.

Les outils d'animation sont : les commissions, les journées techniques, les rencontres, les participations aux réunions, les congrès et séminaires dédiés...

Santé

Objectifs attendus :

- 6 réunions par an avec les membres
- La poursuite du développement du cluster santé lancé en 2016 sur tout le territoire de la grande région.
- Développement du cluster santé au niveau national en collaboration avec tous les pôles et clusters santé nationaux et plus particulièrement Medicen ,Lyon Biopôle et Eurobiomed

- 1 journée « Rencontre Praticiens-Industriels » avec les professionnels de santé exerçant au CHRU de Besançon et les industriels
- Plusieurs participations des entreprises de Bourgogne Franche-Comté aux différentes commissions de Medicen pour croiser les réseaux
- Prospection et identification des besoins des industriels
- Organisation avec l'ISIFC de l'évènement « La rentrée de DM »
- Actions de collaboration avec la Caisse d'Epargne
- Actions de collaboration avec le Village By CA
- Animation du dispositif Propulseur
- Organisation du HackingHealth en collaboration avec GBM et CHU
- Mise en place de journées d'informations spécifiques sur les dispositifs médicaux, le juridique et le réglementaire
- Service de veille réglementaire
- Montage d'un nouveau projet interreg franco-suisse : écosystème de santé au profit des startups

Aéronautique

- 2 commissions plénières permettant de continuer la mobilisation des entreprises régionales sur cette thématique
 - 6 réunions de travail destinées à animer les groupes d'entreprises aéro/défense/spatial et la consolidation du cluster aérotech en Bourgogne Franche-Comté
 - La poursuite du développement du cluster sur toute la région Bourgogne Franche-Comté
 - Participation à l'organisation générale de la supply chain régionale en interaction forte avec safran et des PME de rang 1
 - Participation aux instances nationales du Gifas+ comit de pilotage du programme 4.0
- Accompagnement d'entreprises au diagnostic et à la mise en place de plans de performance industrielle
- 1rencontre destinée à poursuivre les partenariats engagés avec les Pôles ou clusters aéronautiques (Astech, Pegase, AeroSpace Valley, ...)
 - Animation d'un collectif d'entreprises sur le salon du Bourget dans le hall des entreprises du Gifas
 - Animation et montée en compétence des industrielles de la filière par l'organisation de journées d'informations et de sensibilisation pour l'accès au marché aéronautique
 - Animation en région des programmes de soutien à la filière aéroperfo (programme performance industrielle et industrie du futur pour l'aéronautique)
 - Etre le relai en région dans le cadre du programme de R&D CORAC pour la filière et l'état
 - Participer au début de la réflexion en région sur l'engagement pour l'emploi et le développement des compétences des industries de l'aéronautique.

Microsystèmes

- Mise en place de 2 journées techniques
- Actions collaboratives avec la Suisse (journées d'informations) sur la cible des sous-traitants
- Développement de PMT Connect, programme destiné à la recherche de prestations, de partenariat et de savoir-faire des adhérents
- Animation de la commission innovation pour développer de nouveaux usages avec les membres microtechniques
- Collaboration forte avec le Campus des Métiers afin de favoriser l'orientation des étudiants vers les métiers des microtechniques : mise en relation des étudiants et des entreprises, groupes de travail avec les entreprises

2. L'animation de la communauté des membres du pôle de compétitivité

- Les évènements auxquels le pôle souhaite participer en 2020 :

Cet objectif est susceptible d'être perturbé au vu de la crise sanitaire :

- *Global Industrie*
- *EPMT, EPHJ SMT*
- *La Rentrée du DM en lien avec l'ISIFC*
- *Le hackinghealth*
- *Medfit*
- *Journée de l'innovation*
- *Medica-Compamed*
- *Salon de l'intelligence artificielle*
- *Micronora*

- les outils de diffusion d'information sur la filière, le secteur, les rôles du pôle, les actualités, etc

- *Optimisation des sites web des clusters (Aérotech et Innov'Health) et de l'accélérateur (Propulseur)*
- *Mise en place des paiements en ligne*
- *Plaquettes et/ou annuaire - Mise à jour et maintenance des supports papier de communication*
- *Mise en avant des adhérents sur les sites (portraits)*
- *Gestion de la relation avec la presse et communication institutionnelle*
- *Mailing- Préparation, maintenance et diffusion sur les bases de données de nos différentes cibles de communications*
- *Outils de communication – conception-réalisation des communiqués, newsletters*
- *Communication événementielle*
- *Animation des réseaux sociaux*

- La « voix des entreprises » qui correspond aux visites et écoutes des besoins, projets et stratégie des entreprises membres ou non encore membre dans le but de mieux se connaître, et d'identifier les axes de collaborations potentiels et de construction de projets ou de proposition de valeurs pour soutenir les actions d'innovation de l'entreprise.

- *Visiter 100 entreprises (objectifs difficiles à atteindre en fonction de la situation COVID)*

3. L'animation du réseau des pôles de compétitivité

Cette animation repose sur deux niveaux :

- ✓ le niveau français *via* de l'interpôle de compétitivité
- ✓ le niveau international *via* de l'interclustering.

- La tâche « interpôles » : en tant que pôle « technologique », le pôle des microtechniques doit faire un effort particulier pour se rapprocher des pôles « marché » d'intérêt notamment en santé avec Medicen, Lyon Biopôle et Eurobiomed.

- La tâche « interclustering » :

A ce titre, l'action prolongera l'initiative « Microtechnics Alliance ». L'ambition est surtout focalisée sur Micronarc en Suisse impulsé par le nouveau programme Interreg IMPULSARC.

Participation au conseil d'administration de France Cluster et aux travaux de l'association française des pôles de compétitivité pour favoriser les liens et les actions avec les autres clusters français.

Des actions de rapprochement seront conduites avec Biowin et Mecatech, pôles de compétitivité belge.

C/ Catégorie C : Les missions d'accompagnement des entreprises adhérentes au pôle de compétitivité

1. Des actions individualisées au profit d'entreprises

Deux types d'actions individualisées :

- le Conseil en innovation technologique qui correspond au cadre du régime N520A, aide RDI, du Conseil en Innovation Technologique.

Il s'agit d'actions en direction des entreprises membres ou qui le deviennent pendant l'action, pour les aider dans les choix technologiques de leur projet de R&D en phase avec leurs ambitions technologiques stratégiques. Pour ce faire le pôle s'entoure de ses compétences technologies propres (experts internes) ou s'associe avec des scientifiques ou experts technologiques pour aider l'entreprise dans ses orientations de choix technologique stratégiques de RDI.

- le conseil individuel

Il s'agit d'actions en direction des entreprises membres ou qui le deviennent pendant l'action, pour les aider dans la structuration de leur projet de R&D en phase avec leur stratégie de développement par l'innovation. Il s'agit d'apporter une aide à l'entreprise (démarche non homogène) pour la guider dans ses démarches de montages de projets de RDI et de vérification de cohérence avec sa stratégie globale.

2. Des actions collectives et homogènes touchant l'ensemble des entreprises adhérentes

Ce sont les actions homogènes communes dans la catégorie C et B du programme.

D/ Catégorie D : les prestations commerciales ne relevant pas des missions attribuées par les pouvoirs publics aux pôles et n'ayant pas vocation à être aidées

Dans la lignée de la stratégie engagée depuis 2012 de proposition de valeurs à destination de nos membres sur des prestations payantes, le pôle poursuit en 2020 cette activité source de revenus privés et surtout source de services utiles pour nos adhérents avec une forte satisfaction exprimée.

Cette activité complète et s'allie avec celle des partenaires du pôle également acteur du développement économique régional.

Prestations qui se déclinent par la recherche de partenaires, de prestataires, de montage de projet RDI, par l'affichage et la communication via sponsoring, par l'organisation de Journée découverte, par des encarts publicitaires dans l'annuaire et sur le site internet du pôle, formation, organisation d'évènements.

E/ Catégorie E : les actions réalisées dans le cadre de projets soutenus par des programmes européens.

Le PMT compte présenter un projet Interreg « impulsarc » pour le développement des relations avec la Suisse.

Annexe 2 : budget prévisionnel du programme 2020

Budget total prévisionnel pour le programme de l'année 2020 s'élève à 994 312 € HT.

Dépenses prévisionnelles (en € HT)

Types de dépenses	
Personnel	482 812
Frais de structure	205 000
Charges externes	249 500
Valorisation industriels	35 000
Frais de déplacement	22 000
TOTAL	994 312

Recettes prévisionnelles (en €)

Financeurs publics	Montant recettes
Etat	101 514
Région Bourgogne Franche-Comté	285 430
CAGB	45 000
PMA	3 000
PETR Morteau	5 000
Total financement public	439 944
Financement privé (valorisation)	554 368
Total recettes	994 312

Annexe 3 : indicateurs territoriaux 2020

Le Pôle s'engage à collecter et informer Grand Besançon Métropole sur la base des indicateurs territoriaux suivants :

pour les entreprises adhérentes du pôle

- effectifs,
- chiffre d'affaires

pour les entreprises adhérentes du pôle participant à des projets collaboratifs

- montant des programmes,
- montant des aides publiques liées à ces programmes,
- brevets déposés dans le cadre de ces programmes,
- dans le cadre de ces programmes, le nombre d'emplois créés ou maintenus pour chaque entreprise du territoire de Grand Besançon Métropole impliquée dans un projet.

pour les laboratoires

- montant des programmes,
- montant des aides publiques,
- chercheurs concernés par les programmes,
- autres personnels concernés par les programmes,
- publications,
- brevets déposés dans le cadre de ces programmes.

Entre

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, dûment habilitée à signer par une délibération du Conseil de Communauté du, d'une part,

Et

Le Pôle des Microtechniques, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Laurent DESCHAMPS, d'autre part.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4

Vu la délibération n°.....du Conseil de Communauté en date du.....,

Exposé des motifs

Grand Besançon Métropole soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques.

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire.

Sur la base des résultats obtenus par le Pôle sur l'année 2019 et pour sa re-labelisation dans la phase IV des pôles de compétitivité pour l'année 2020, Grand Besançon Métropole a décidé d'apporter son soutien au Pôle des Microtechniques.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Grand Besançon Métropole apporte son soutien au Pôle de compétitivité des Microtechniques en 2020 et de définir les modalités de versement d'une subvention de 45000 €. Cette subvention a été attribuée au Pôle pour l'animation de la filière des microtechniques dans le cadre de la politique nationale des pôles de compétitivité, sur la base du programme d'actions figurant en annexe 1 de cette convention.

Article 2 - Programme d'actions

Le Pôle s'engage à conduire les actions conformes au programme décrit en annexe 1 (sous réserve de ce qui est possible en raison de la crise sanitaire) pour un budget prévisionnel de 994 312 € figurant en annexe 2.

Article 3 - Montant et modalités de versement de la subvention

Grand Besançon Métropole attribue au bénéficiaire une subvention de 45 000 € pour l'année 2020, pour un budget prévisionnel global de 994 312 € pour son programme 2020, pour l'action décrite à l'article 1^{er}.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 100%, soit 45 000 € à la signature de la présente convention,

Le Pôle des Microtechniques s'engage à fournir en fin de programme, en deux exemplaires, un compte rendu financier et un rapport d'activité annuel qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe 1 et 3 de cette présente convention, conformément à l'article L 1611- 4 du CGCT et la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009.

Article 4 - Durée et délai de validité

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2020. Elle prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et cessera au plus tard le 1^{er} octobre 2021.

Le Pôle des Microtechniques s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5 - Obligations du Pôle des Microtechniques

Le Pôle des Microtechniques s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que définie à l'article 1^{er} de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de Grand Besançon Métropole au profit d'un autre organisme.

Le Pôle des Microtechniques accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à mentionner le soutien financier de Grand Besançon Métropole, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la communauté urbaine lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle des Microtechniques décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de Grand Besançon Métropole, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée et autorisée par Grand Besançon Métropole.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à prendre attache de Grand Besançon Métropole systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

Article 6 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de Grand Besançon Métropole sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 7 - Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à Grand Besançon Métropole et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

Grand Besançon Métropole pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle,
- en cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiées à Grand Besançon Métropole.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

Grand Besançon Métropole pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que le Pôle des Microtechniques a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de la communauté urbaine prévue dans la présente convention.

Article 9 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Présidente de Grand Besançon Métropole et le Trésorier Payeur de Grand Besançon Métropole.

Fait en deux exemplaires à Besançon, le

Pour le pôle des Microtechnique
Le Président,

Laurent DESCHAMPS

Pour le Grand Besançon Métropole
La Présidente,

Anne VIGNOT

Annexe 1 : programme d'actions 2020

I. Définition du programme

A / Le Guide des financements des pôles « Financement des pôles de compétitivité » – version 2 - Mission de l'action régionale DGCIS, définit dans son 1^{er} § la « classification des différentes missions des pôles de compétitivité » fait apparaître 5 grandes catégories de missions exercées par les pôles.

1. Catégorie A : les missions exercées par le pôle pour le compte de l'Etat et des collectivités,
2. Catégorie B : les missions exercées par le pôle pour stimuler l'innovation, favoriser la recherche et le développement collaboratif entre les entreprises (notamment les PME) et les laboratoires et aider la valorisation des résultats des projets de R&D,
3. Catégorie C : des missions d'accompagnement des entreprises adhérentes au pôle de compétitivité,
4. Catégorie D : des prestations commerciales ne relevant pas des missions attribuées par les pouvoirs publics aux pôles et n'ayant pas vocation à être aidées,
5. Catégorie E : des actions réalisées dans le cadre de projets soutenus par des programmes européens.

B / La feuille de route concernant l'alliance avec le pôle de compétitivité Medicen

Un rapprochement stratégique s'est mis en place sur l'année 2019 avec Medicen sur le volet santé.

Les missions communes sont les suivantes : tous les projets collaboratifs développés avec le cluster Innov health sont remontés à Medicen afin d'être labellisés par ce pôle. Medicen met à disposition son comité d'évaluation/validation des projets. Par ailleurs dans chaque projet porté par Medicen, les adhérents entrepreneurs d'Innov health seront proposés dans les consortiums des projets.

Des événements seront mis en commun comme un road show afin de faire découvrir les 2 écosystèmes aux entreprises. Par ailleurs, des interventions croisées sur des thématiques seront organisées sous forme d'ateliers.

PMT est un organisme de formation labellisé et possède des compétences particulières sur la réglementation liée aux dispositifs médicaux. Ces formations seront proposées à Medicen. Chaque pôle communiquera tout élément de communication aux adhérents de PMT et Medicen. Sur le plan organisationnel, un comité paritaire sera créé pour coordonner les actions, établir la feuille de route, suivre sa mise en œuvre et préparer le budget de fonctionnement pour le déploiement des actions.

II. Description et résultats attendus des missions attendus dans le guide des financements

A/ Catégorie A : les missions exercées par le pôle pour le compte de l'Etat et des Collectivités

1. L'élaboration, l'actualisation et le suivi de la stratégie du Pôle de Compétitivité

Objectifs attendus

- Le programme d'action 2020
- Mise à jour de la stratégie du pôle
- Actualisation de la stratégie de co-développement avec le pôle Medicen
- Actualisation de l'offre de services : 2 clusters « marché » : Innov'Health pour le secteur santé et Aéroucrotech pour le secteur aéronautique..
- Actualisation de l'offre de services de l'accélérateur Propulseur

2. La labellisation des projets collaboratifs de R&D et les travaux préparatoires associés

Objectifs attendus

- le processus de labellisation : objectif 10 projets collaboratifs (5 FRI, 4 ANR, 1 INTERREG)
- l'évaluation dans le cadre des AAP génériques ANR et 5 intentions de projet

3. Les activités de reporting exigées par les pouvoirs publics

- Indicateurs liés à la convention de financement annuelle 2020
- Rapports d'activités annuels
- Rapport d'activités pour les bureaux, CA et AG

4. Les missions de nature institutionnelle exercées par le Pôle de Compétitivité, sur la sollicitation expresse de l'Etat ou des collectivités territoriales

Objectifs attendus

- Stratégie RIS3
- Avancement régional PIA
- Programme secteur horloger
- Comités de pilotages régionaux divers
- Portage de l'action industrie 4.0
- Conseils d'administrations divers (DECA BFC, PGI, BFC Numérique, CCI)
- Réunions des Pôles et des clusters à l'initiative de l'Etat ou des collectivités territoriales
- Réseau French Tech Health Tech Bourgogne Franche-Comté
- Mise en place de la plateforme R&I et des prestation : bioinnovation
- Réflexion sur la politique des clusters en région

B/ Catégorie B : les missions exercées par le pôle pour stimuler l'innovation

Favoriser la recherche et le développement collaboratif entre les entreprises (notamment les PME) et les laboratoires et aider la valorisation des résultats des projets de R&D.

Objectifs attendus :

- nombre d'adhérents : +5 % de PME et + 10 % de grands groupes ou ETI par an + 50% startups. Nombre compris entre 180-200 adhérents
- équilibre financier des comptes analytiques consolidés
- une part privée supérieur à 55%

1. Les actions collectives relevant de l'« usine à projets »

Il s'agit de l'animation de la stimulation de l'innovation scientifique, technique et non technique par le développement de projets à fins de mise sur le marché de produits d'avenir.

Les outils d'animation sont : les commissions, les journées techniques, les rencontres, les participations aux réunions, les congrès et séminaires dédiés...

Santé

Objectifs attendus :

- 6 réunions par an avec les membres
- La poursuite du développement du cluster santé lancé en 2016 sur tout le territoire de la grande région.
- Développement du cluster santé au niveau national en collaboration avec tous les pôles et clusters santé nationaux et plus particulièrement Medicen ,Lyon Biopôle et Eurobiomed

- 1 journée « Rencontre Praticiens-Industriels » avec les professionnels de santé exerçant au CHRU de Besançon et les industriels
- Plusieurs participations des entreprises de Bourgogne Franche-Comté aux différentes commissions de Medicen pour croiser les réseaux
- Prospection et identification des besoins des industriels
- Organisation avec l'ISIFC de l'évènement « La rentrée de DM »
- Actions de collaboration avec la Caisse d'Epargne
- Actions de collaboration avec le Village By CA
- Animation du dispositif Propulseur
- Organisation du HackingHealth en collaboration avec GBM et CHU
- Mise en place de journées d'informations spécifiques sur les dispositifs médicaux, le juridique et le réglementaire
- Service de veille réglementaire
- Montage d'un nouveau projet interreg franco-suisse : écosystème de santé au profit des startups

Aéronautique

- 2 commissions plénières permettant de continuer la mobilisation des entreprises régionales sur cette thématique
 - 6 réunions de travail destinées à animer les groupes d'entreprises aéro/défense/spatial et la consolidation du cluster aérotech en Bourgogne Franche-Comté
 - La poursuite du développement du cluster sur toute la région Bourgogne Franche-Comté
 - Participation à l'organisation générale de la supply chain régionale en interaction forte avec safran et des PME de rang 1
 - Participation aux instances nationales du Gifas+ comité de pilotage du programme 4.0
- Accompagnement d'entreprises au diagnostic et à la mise en place de plans de performance industrielle
- 1rencontre destinée à poursuivre les partenariats engagés avec les Pôles ou clusters aéronautiques (Astech, Pegase, AeroSpace Valley, ...)
 - Animation d'un collectif d'entreprises sur le salon du Bourget dans le hall des entreprises du Gifas
 - Animation et montée en compétence des industrielles de la filière par l'organisation de journées d'informations et de sensibilisation pour l'accès au marché aéronautique
 - Animation en région des programmes de soutien à la filière aéroperfo (programme performance industrielle et industrie du futur pour l'aéronautique)
 - Etre le relai en région dans le cadre du programme de R&D CORAC pour la filière et l'état
 - Participer au début de la réflexion en région sur l'engagement pour l'emploi et le développement des compétences des industries de l'aéronautique.

Microsystèmes

- Mise en place de 2 journées techniques
- Actions collaboratives avec la Suisse (journées d'informations) sur la cible des sous-traitants
- Développement de PMT Connect, programme destiné à la recherche de prestations, de partenariat et de savoir-faire des adhérents
- Animation de la commission innovation pour développer de nouveaux usages avec les membres microtechniques
- Collaboration forte avec le Campus des Métiers afin de favoriser l'orientation des étudiants vers les métiers des microtechniques : mise en relation des étudiants et des entreprises, groupes de travail avec les entreprises

2. L'animation de la communauté des membres du pôle de compétitivité

- Les événements auxquels le pôle souhaite participer en 2020 :

Cet objectif est susceptible d'être perturbé au vu de la crise sanitaire :

- Global Industrie
- EPMT, EPHJ SMT
- La Rentrée du DM en lien avec l'ISIFC
- Le hackinghealth
- Medfit
- Journée de l'innovation
- Medica-Compamed
- Salon de l'intelligence artificielle
- Micronora

- les outils de diffusion d'information sur la filière, le secteur, les rôles du pôle, les actualités, etc

- Optimisation des sites web des clusters (Aérotech et Innov'Health) et de l'accélérateur (Propulseur)
- Mise en place des paiements en ligne
- Plaquettes et/ou annuaire - Mise à jour et maintenance des supports papier de communication
- Mise en avant des adhérents sur les sites (portraits)
- Gestion de la relation avec la presse et communication institutionnelle
- Mailing- Préparation, maintenance et diffusion sur les bases de données de nos différentes cibles de communications
- Outils de communication – conception-réalisation des communiqués, newsletters
- Communication événementielle
- Animation des réseaux sociaux

- La « voix des entreprises » qui correspond aux visites et écoutes des besoins, projets et stratégie des entreprises membres ou non encore membre dans le but de mieux se connaître, et d'identifier les axes de collaborations potentiels et de construction de projets ou de proposition de valeurs pour soutenir les actions d'innovation de l'entreprise.

- Visiter 100 entreprises (objectifs difficiles à atteindre en fonction de la situation COVID)

3. L'animation du réseau des pôles de compétitivité

Cette animation repose sur deux niveaux :

- ✓ le niveau français *via* de l'interpôle de compétitivité
- ✓ le niveau international *via* de l'interclustering.

- La tâche « interpôles » : en tant que pôle « technologique », le pôle des microtechniques doit faire un effort particulier pour se rapprocher des pôles « marché » d'intérêt notamment en santé avec Medicen, Lyon Biopôle et Eurobiomed.

- La tâche « interclustering » :

A ce titre, l'action prolongera l'initiative « Microtechnics Alliance ». L'ambition est surtout focalisée sur Micronarc en Suisse impulsé par le nouveau programme Interreg IMPULSARC.

Participation au conseil d'administration de France Cluster et aux travaux de l'association française des pôles de compétitivité pour favoriser les liens et les actions avec les autres clusters français.

Des actions de rapprochement seront conduites avec Biowin et Mecatech, pôles de compétitivité belge.

C/ Catégorie C : Les missions d'accompagnement des entreprises adhérentes au pôle de compétitivité

1. Des actions individualisées au profit d'entreprises

Deux types d'actions individualisées :

- le Conseil en innovation technologique qui correspond au cadre du régime N520A, aide RDI, du Conseil en Innovation Technologique.

Il s'agit d'actions en direction des entreprises membres ou qui le deviennent pendant l'action, pour les aider dans les choix technologiques de leur projet de R&D en phase avec leurs ambitions technologiques stratégiques. Pour ce faire le pôle s'entoure de ses compétences technologies propres (experts internes) ou s'associe avec des scientifiques ou experts technologiques pour aider l'entreprise dans ses orientations de choix technologique stratégiques de RDI.

- le conseil individuel

Il s'agit d'actions en direction des entreprises membres ou qui le deviennent pendant l'action, pour les aider dans la structuration de leur projet de R&D en phase avec leur stratégie de développement par l'innovation. Il s'agit d'apporter une aide à l'entreprise (démarche non homogène) pour la guider dans ses démarches de montages de projets de RDI et de vérification de cohérence avec sa stratégie globale.

2. Des actions collectives et homogènes touchant l'ensemble des entreprises adhérentes

Ce sont les actions homogènes communes dans la catégorie C et B du programme.

D/ Catégorie D : les prestations commerciales ne relevant pas des missions attribuées par les pouvoirs publics aux pôles et n'ayant pas vocation à être aidées

Dans la lignée de la stratégie engagée depuis 2012 de proposition de valeurs à destination de nos membres sur des prestations payantes, le pôle poursuit en 2020 cette activité source de revenus privés et surtout source de services utiles pour nos adhérents avec une forte satisfaction exprimée. Cette activité complète et s'allie avec celle des partenaires du pôle également acteur du développement économique régional.

Prestations qui se déclinent par la recherche de partenaires, de prestataires, de montage de projet RDI, par l'affichage et la communication via sponsoring, par l'organisation de Journée découverte, par des encarts publicitaires dans l'annuaire et sur le site internet du pôle, formation, organisation d'évènements.

E/ Catégorie E : les actions réalisées dans le cadre de projets soutenus par des programmes européens.

Le PMT compte présenter un projet Interreg « impulsarc » pour le développement des relations avec la Suisse.

Annexe 2 : budget prévisionnel du programme 2020

Budget total prévisionnel pour le programme de l'année 2020 s'élève à 994 312 € HT.

Dépenses prévisionnelles (en € HT)

Types de dépenses	
Personnel	482 812
Frais de structure	205 000
Charges externes	249 500
Valorisation industriels	35 000
Frais de déplacement	22 000
TOTAL	994 312

Recettes prévisionnelles (en €)

Financiers publics	Montant recettes
Etat	101 514
Région Bourgogne Franche-Comté	285 430
CAGB	45 000
PMA	3 000
PETR Morteau	5 000
Total financement public	439 944
Financement privé (valorisation)	554 368
Total recettes	994 312

Annexe 3 : indicateurs territoriaux 2020

Le Pôle s'engage à collecter et informer Grand Besançon Métropole sur la base des indicateurs territoriaux suivants :

pour les entreprises adhérentes du pôle

- effectifs,
- chiffre d'affaires

pour les entreprises adhérentes du pôle participant à des projets collaboratifs

- montant des programmes,
- montant des aides publiques liées à ces programmes,
- brevets déposés dans le cadre de ces programmes,
- dans le cadre de ces programmes, le nombre d'emplois créés ou maintenus pour chaque entreprise du territoire de Grand Besançon Métropole impliquée dans un projet.

pour les laboratoires

- montant des programmes,
- montant des aides publiques,
- chercheurs concernés par les programmes,
- autres personnels concernés par les programmes,
- publications,
- brevets déposés dans le cadre de ces programmes.